

Plan de mise en œuvre de Nairobi

28 août 2016

Pilier 1 : Promotion de la transformation économique structurelle par la diversification économique et l'industrialisation

Nous reconnaissons que la transformation économique structurelle par la diversification et l'industrialisation dépend des progrès réalisés dans une variété de domaines. Nous encourageons ainsi les acteurs des secteurs public et privé ainsi que les organisations compétentes à prendre des mesures clairement définies pour appuyer :

1. Diversification économique et industrialisation

Développement à l'échelle régionale

- 1.1 Promouvoir les mesures de facilitation du commerce telles que des procédures douanières efficaces et le développement des capacités des autorités compétentes par la création de postes-frontières à guichet unique (OSBP), de centres d'échanges et via d'autres aides connexes.
- 1.2 Faciliter l'accélération des initiatives lancées par l'Afrique elle-même telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) du NEPAD de l'Union africaine.
- 1.3 Promouvoir la recherche de qualité, le transfert de technologies et l'innovation à travers les collaborations internationales.

Chaîne de valeur alimentaire (FVC)

- 1.4 Soutenir le développement de la FVC en analysant la situation locale et en formulant des visions, la recherche et la technologie pour de nouvelles variétés, le stockage et la transformation, la logistique, les marchés, le service de vulgarisation et le commerce structuré.
- 1.5 Promouvoir une agriculture ainsi qu'une pêche durables et axées sur le marché pour les petits exploitants agricoles et pêcheurs.
- 1.6 Renforcer les capacités des ressources humaines, notamment des jeunes et des femmes, et renforcer les partenariats public-privé.
- 1.7 Promouvoir le développement industriel en Afrique à travers un soutien financier et technologique ainsi que d'autres soutiens aux stratégies et aux plans d'action mis en place au niveau national et régional pour l'accroissement de la valeur et le développement de la chaîne de valeur dans le secteur minier et agroalimentaire.
- 1.8 Renforcer le soutien aux communautés rurales, notamment aux femmes et aux jeunes pour leur permettre de bénéficier des chaînes de valeur agricoles, y compris par l'utilisation de nouvelles technologies permettant d'élargir les chaînes de valeur agricoles afin que les agriculteurs, en particulier les femmes des zones rurales, puissent en tirer pleinement profit.

Agriculture et l'économie bleue/maritime

- 1.9 Augmenter la production, la commercialisation et la productivité agricoles conformément au processus du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA).
- 1.10 Encourager le dialogue afin d'accroître la cohérence des politiques, des stratégies et des plans d'investissement agricoles avec les politiques et les stratégies de développement du commerce et de l'industrie, ainsi que les plans d'action connexes, en vue de faciliter l'accès aux marchés pour les produits à valeur ajoutée et de stimuler les investissements par des mesures incitatives.
- 1.11 Promouvoir l'économie bleue/maritime de l'Afrique par le renforcement de l'exploitation durable des ressources marines, le développement des installations portuaires et la facilitation du transport maritime.
- 1.12 Accroître et renforcer les investissements dans l'agro-industrie à travers des institutions.

2. Infrastructures de qualité

- 2.1 Construire et gérer des infrastructures de transport de qualité, telles que des ports, des corridors maritimes, des aéroports, des chemins de fer, des ponts et des axes routiers qui sont efficaces du point de vue du coût du cycle de vie, fiables, sûrs, résilients face aux catastrophes naturelles et respectueux de l'environnement, afin de renforcer les connectivités en Afrique, en utilisant une infrastructure technologique de pointe.
- 2.2 Renforcer et promouvoir des investissements dans des infrastructures de qualité par des financements en partenariat avec des banques multilatérales de développement telles que la Banque africaine de développement.
- 2.3 Promouvoir l'investissement en amont pour exploiter les ressources d'énergie abondantes dans les pays africains, y compris l'énergie renouvelable telle que l'énergie géothermique et hydraulique et développer davantage d'infrastructures d'énergie qui utilisent des technologies à faibles émissions de carbone pour réaliser la production, la transmission et la distribution d'énergie de haute efficacité.
- 2.4 Développer les infrastructures de qualité, qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne de chacun ainsi qu'à la promotion du tourisme, comme les transports publics, le système de logistique alimentaire, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets et les communications électroniques à haute vitesse, en recourant à une technologie de haute qualité, abordable et efficace.
- 2.5 Développer des infrastructures de communication électronique à large bande afin de réduire la fracture numérique.

3. Secteur privé et ressources humaines

Normes de productivité et de qualité

- 3.1 Introduire des méthodes de travail efficaces, telles que le KAIZEN, encourageant les employés à améliorer la productivité et les normes, et à assurer la gestion globale de la qualité de la production.

Environnement des affaires, commerce et investissement

- 3.2 Améliorer les environnements des affaires à travers le développement de zones économiques spéciales (ZES), le renforcement de la coopération sur les politiques d'investissement et le développement des capacités des organisations de promotion des investissements en Afrique, ainsi que la promotion de la coopération avec leurs homologues dans les pays investisseurs.
- 3.3 Favoriser l'innovation et le développement des TIC afin de renforcer la productivité ainsi que l'efficacité des industries existantes, et pour créer de nouvelles opportunités commerciales et des emplois.
- 3.4 Étendre l'assistance et renforcer le rôle du secteur privé africain, y compris des PME/PMI par le financement, notamment en partenariat avec des banques multilatérales de développement telles que la Banque africaine de développement.
- 3.5 Renforcer les efforts nationaux en matière d'amélioration de la réglementation nationale, renforcer les organismes de réglementation, de façon à accroître la simplicité, la stabilité et la transparence des règles et des opérations, en favorisant une concurrence loyale et conclure l'Accord sur la facilitation des échanges pour permettre son entrée en vigueur.
- 3.6 Promouvoir le développement de capacité pour la négociation sur contrats complexes afin d'assurer des revenus équitables provenant des ressources naturelles en Afrique, y compris en profitant de l'appui international, tel que l'initiative CONNEX du G7.
- 3.7 Développer le partenariat entre les OSC et les secteurs privés en vue de favoriser la responsabilité sociale des entreprises.

Développement des ressources humaines

- 3.8 Développer les ressources humaines en particulier dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'industrie, en comprenant la promotion des femmes entrepreneurs et des chercheuses, par des initiatives telles que l'offre de formations professionnelles et techniques, et l'amélioration de l'accès à un enseignement primaire, secondaire et supérieur.
- 3.9 Promouvoir l'utilisation et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les domaines de l'éducation, ainsi qu'élaborer des politiques nationales et des stratégies pour celles-ci.

Partenariat public-privé

- 3.10 Mettre en place un forum d'affaires de haut niveau entre l'Afrique et des pays développés avec la participation conjointe des secteurs public et privé.

Pilier 2 : Promotion de systèmes de santé résilients pour la qualité de vie

Nous réaffirmons l'importance fondamentale de systèmes de santé résilients, inclusifs et durables pour la qualité de vie et une meilleure préparation aux situations d'urgence de santé publique. À cette fin, nous encourageons les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et les OSC à prendre des mesures spécifiques selon leur capacité, tout en respectant la Stratégie africaine de la santé 2016-2030 et conformément à la Vision pour la santé mondiale du G7 d'Ise-Shima, pour appuyer :

1. Renforcement du système de santé

Développement des capacités de base du RSI

- 1.1 Promouvoir la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) en renforçant la surveillance et les capacités des laboratoires nationaux, régionaux et continentaux, ainsi que le développement des capacités de surveillance au niveau communautaire, sur la base des besoins et de l'appropriation par les pays.
- 1.2 Encourager la conduite de l'évaluation externe conjointe de l'OMS (JEE) en partenariat avec le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale (GHSA) et d'autres partenaires, afin d'évaluer la capacité nationale à prévenir, détecter et répondre aux menaces sanitaires pour la santé publique.
- 1.3 Renforcer la capacité à répondre, mieux se préparer et prévenir des pandémies par l'accélération de l'établissement de Centres africains pour le contrôle des maladies (CDC), qui serviront de centres d'excellence continentaux et régionaux dans la recherche et le contrôle des maladies infectieuses, et par le renforcement des réseaux d'institutions régionales comprenant des laboratoires.

Gouvernance et financement

- 1.4 Renforcer les capacités institutionnelles en matière d'élaboration de politiques, de gouvernance, de gestion et d'alignement avec les stratégies nationales du secteur de la santé à la fois au niveau central et au niveau local, notamment les plans institutionnels pour renforcer les capacités des femmes travaillant dans le secteur de la santé et garantir une représentation équilibrée des sexes en matière de politiques de santé et de gouvernance.
- 1.5 Promouvoir une réforme du financement de la santé équitable et durable ainsi qu'une gestion des finances publiques avec une utilisation efficace des ressources nationales à travers l'extension de l'espace fiscal national pour le secteur de la santé en Afrique.
- 1.6 Soutenir l'intégration et le renforcement des systèmes de gestion des informations de santé.

Amélioration de la qualité des services de santé et développement des ressources humaines

- 1.7 Promouvoir des formations à la gestion des systèmes de santé et à la prévention des maladies destinées aux autorités ainsi qu'aux communautés régionales et locales pour renforcer la sensibilisation du public en matière de « santé et style de vie ».

- 1.8 Renforcer l'éducation, la formation, le développement et le maintien des ressources humaines, y compris chez les fournisseurs de services de santé aux niveaux national, local et communautaire en collaboration avec la stratégie mondiale de l'OMS sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030 et la Commission de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique.
- 1.9 Promouvoir l'approche KAIZEN pour assurer la qualité des services de santé y compris la sécurité des patients en développant des standards de qualité et en améliorant l'efficacité et l'environnement de travail des établissements de santé.
- 1.10 Améliorer l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires, et promouvoir les changements de comportements en matière d'assainissement pour prévenir et contrôler les maladies infectieuses.
- 1.11 Développer les installations de santé et médicales, et améliorer l'accès aux services de santé en particulier dans les zones rurales, notamment par la promotion du recours aux TIC dans les services de santé.
- 1.12 Appuyer le développement et la mise en œuvre du programme national d'amélioration de la qualité, qui assure la qualité des services de santé offerts.
- 1.13 Soutenir l'engagement et le développement des capacités de la société civile et des organisations communautaires en matière de renforcement du système communautaire de la santé.

Vaccination

- 1.14 Accroître la couverture et l'équité dans la vaccination pour protéger chaque enfant avec un ensemble complet de vaccins à même de sauver des vies y compris les efforts par le biais de Gavi, l'Alliance du Vaccin et d'autres initiatives pertinentes.
- 1.15 Appuyer l'amélioration des chaînes d'approvisionnement et du froid pour augmenter l'efficacité et l'efficacité des services de santé, et la distribution des vaccins.

S'attaquer à diverses maladies

- 1.16 Renforcer les contre-mesures pour prévenir et contrôler les maladies non transmissibles (MNT), y compris les cancers, qui sont désormais la principale cause de handicap et de décès prématuré dans les pays africains.
- 1.17 Soutenir les pays africains en matière de prévention et de gestion de l'infection à VIH chez les filles et les jeunes femmes, par le biais d'approches axées sur les droits et porteuses de transformation concernant les problématiques de genre, dans le cadre de l'accélération de la riposte pour mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace de santé publique d'ici 2030.
- 1.18 Poursuivre les efforts en matière d'éradication de la poliomyélite sur le continent africain.
- 1.19 Renforcer les contre-mesures face à la résistance aux antibiotiques et faire prendre conscience de la résistance aux antimicrobiens, en particulier pour la tuberculose et le VIH/SIDA, ainsi que pour les maladies bactériennes et les autres maladies endémiques en Afrique.

1.20 Renforcer des mesures de lutte contre les maladies transmises par les animaux.

Recherche et développement (R&D)

- 1.21 Améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies infectieuses en promouvant la recherche internationale conjointe et en exploitant la technologie avancée développée par le secteur privé, y compris le secteur pharmaceutique.
- 1.22 Promouvoir la recherche et le développement (R&D) de médicaments contre les maladies tropicales négligées (MTN), le VIH, la tuberculose et le paludisme et d'autres maladies infectieuses qui sont répandues en Afrique en recourant à des partenariats public-privé comme le Global Health Innovative Technology Fund (GHIT).
- 1.23 Promouvoir la recherche conjointe avec des institutions internationales pour améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement de maladies infectieuses comme, entre autres, le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA, y compris la résistance aux antimicrobiens.
- 1.24 Appuyer les efforts de diverses organisations pour mettre leur expertise au service de l'amélioration de la santé mondiale, notamment le projet de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire pour lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles.

2. Réponse aux crises de santé publique

- 2.1 Renforcer la capacité de chaque pays à gérer les risques de crises sanitaires et promouvoir la Réforme des capacités d'urgence de l'OMS pour appuyer les efforts et, lorsque les capacités nationales sont dépassées, pour diriger et coordonner la réponse sanitaire internationale afin de contenir les épidémies ainsi qu'apporter un secours efficace aux personnes touchées.
- 2.2 Améliorer l'architecture de la santé mondiale et appuyer le mécanisme du financement pour le déboursement des financements adéquats et en temps utile, et répondre efficacement aux pandémies en soutenant la réforme de l'OMS, y compris son approche Une seule OMS, le Fonds de réserve de l'OMS pour les situations d'urgence (CFE) et le Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie (PEF) initié par la Groupe de la Banque mondiale.
- 2.3 Encourager davantage les efforts de l'OMS et l'OCHA sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU afin d'examiner, renforcer et formaliser l'entente de coordination entre l'OMS, l'ONU et les autres partenaires intervenant dans les urgences de santé publique.
- 2.4 Apporter un secours aux personnes touchées, par des mesures telles que l'envoi d'équipes d'intervention de qualité contre les maladies infectieuses en assurant la coordination renforcée parmi les pays, les organisations internationales et les ONG ainsi qu'en tenant compte de divers contextes et des besoins des pays touchés.
- 2.5 Promouvoir la collaboration des parties prenantes pour renforcer la préparation et la prévention des pandémies, y compris la collaboration entre l'OMS et la Banque mondiale.
- 2.6 Encourager la mobilisation accrue des ressources financières par les organisations internationales compétentes, dont l'Association internationale de développement (AID), afin de renforcer la prévention et la préparation face aux pandémies.

3. Couverture sanitaire universelle (CSU)

- 3.1 Appuyer la réforme des politiques liées à la CSU et développer les ressources humaines concernées par l'accroissement du nombre des dirigeants et des directeurs compétents dans le secteur de la santé dans les pays africains, par des mesures telles que des prêts en vue de financer les politiques du secteur de la santé ainsi qu'une assistance technique pour faciliter l'élaboration de politiques nationales et la mise en œuvre de feuilles de route nationales pour la CSU et pour le renforcement des capacités des agents et des effectifs de santé.
- 3.2 Promouvoir la coopération régionale pour la réalisation de la CSU en Afrique avec l'appui des organisations internationales compétentes et des donateurs en coopération avec les initiatives « CSU en Afrique » qui servent de référence utile aux pays africains pour le développement des feuilles de route nationales et d'actions concrètes conformément à l'appropriation nationale.
- 3.3 Aider le Partenariat international de santé pour la CSU 2030 à assurer l'adhésion à l'incitation internationale et domestique en appuyant le système de la santé, partager la connaissance collective, favoriser la responsabilité pour l'offre des services de priorité, consolider l'élan politique et soutenir les progrès équitables et durables vers la CSU.
- 3.4 S'engager à mettre un terme aux épidémies de VIH, de tuberculose et de paludisme en promouvant un dispositif global pour le diagnostic, la prévention et le traitement en partenariat avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et soutenir également la mise en œuvre rigoureuse de sa stratégie 2017-2022 ainsi que sa cinquième reconstitution des ressources, tout en apportant un appui aux pays en matière de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès de la riposte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.
- 3.5 Renforcer les mécanismes de coordination nationale, en particulier le mécanisme de coordination du Fonds mondial pour le renforcement des systèmes de santé en vue de la réalisation de la couverture de santé universelle.
- 3.6 Promouvoir la continuité de soins complets en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents à travers le développement des capacités des agents de la santé, l'enrichissement de l'éducation de santé des femmes et des filles, l'amélioration de l'accès à la planification familiale et la promotion de l'utilisation des manuels de santé maternelle et infantile, en collaboration avec des pays partenaires et des plateformes internationales comme le Mécanisme de financement mondial pour chaque femme, chaque enfant (GFF).
- 3.7 Encourager des approches qui abordent systématiquement les déterminants sociaux, environnementaux et économiques en matière de santé au sein du contexte national pour réduire la charge de maladie, le risque financier, l'inégalité et l'injustice.

4. Nutrition

- 4.1 Améliorer l'état nutritionnel dans les pays africains grâce à des approches multisectorielles de multiples parties prenantes, en mettant l'accent sur de meilleures données par la promotion de l'Initiative pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique (IFNA).
- 4.2 Favoriser les efforts de lutte contre la malnutrition, via la promotion de différentes initiatives

[PAM], notamment le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN), avec l'appui de partenaires bilatéraux et d'organisations internationales dont la Banque mondiale.

- 4.3 Renforcer la collaboration public-privé sur les questions de nutrition dans le cadre du Réseau commercial SUN et d'autres plateformes, afin d'explorer les modèles d'affaires en vue d'améliorer l'approvisionnement en aliments nutritifs.
- 4.4 Promouvoir le développement d'objectifs nationaux en matière de nutrition et assurer une action multisectorielle en intégrant la nutrition dans les secteurs et les plans en rapport, y compris ceux de la santé, de l'eau, de l'hygiène et de l'agriculture.

Pilier 3 : Promotion de la stabilité sociale pour une prospérité partagée

Nous confirmons que la prospérité et le progrès partagés ne peuvent être atteints et maintenus sans stabilité sociale. Nous encourageons ainsi les mesures individuelles et collectives pour appuyer :

1. Stabilité sociale et consolidation de la paix

- 1.1 Fournir une assistance humanitaire et de développement, y compris pour l'éducation, la formation technique et professionnelle, les moyens de subsistance ainsi que des opportunités de volontariat pour les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes dans des situations de conflit, les jeunes, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées.
- 1.2 Appuyer les mesures pour prévenir et faire face à l'incidence élevée des violences sexuelles et sexistes survenant pendant et suite à des conflits.
- 1.3 Mettre en œuvre et élargir les mesures pour renforcer les filets de sécurité sociale, la création d'emplois et la protection sociale, avec une attention particulière à la couche la plus pauvre de la population.
- 1.4 Favoriser le dialogue, l'inclusion et la cohésion sociale par le biais d'événements communautaires tels que des séminaires, des ateliers, le sport et d'autres activités culturelles.
- 1.5 Développer les infrastructures essentielles telles que les routes locales, les TIC et les écoles, qui jettent les bases de l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance pour les individus.
- 1.6 Promouvoir l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat féminin, par des mesures telles que la création d'observatoires nationaux, des stages professionnels, la promotion de la participation des jeunes et des femmes africaines aux processus de prise de décision.
- 1.7 Introduire une gestion efficace des frontières par le biais d'approches holistiques qui concilient les impératifs de la protection de l'intégrité et de la sécurité nationale, de même que ceux des droits des migrants.
- 1.8 Contribuer aux efforts de consolidation de la paix, par le biais de la mise en œuvre de la politique de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) ainsi que de l'initiative de solidarité africaine (ISA), et à travers les activités de consolidation de la paix des Nations Unies.
- 1.9 Améliorer les capacités des institutions régionales et internationales relatives à la paix, dont les centres de formation au maintien de la paix, et fournir des formations à ceux qui sont engagés dans ces activités.

2. Terrorisme et extrémisme violent

- 2.1 Renforcer les capacités administratives des institutions gouvernementales nationales et locales pour lutter contre le terrorisme, le trafic illicite et la corruption par des mesures telles que la formation du personnel, l'amélioration des systèmes judiciaire et de contrôle, le renforcement du contrôle et de la gestion des frontières en recourant à des technologies de pointe et aux TIC.

- 2.2 Renforcer les capacités en matière de surveillance et de sécurité transfrontalière, y compris de lutte contre le commerce illicite des armes conventionnelles, ainsi que de contrôle et de gestion des importations et exportations pour mettre fin aux transactions transfrontalières illicites.
- 2.3 Promouvoir le dialogue, l'échange d'informations et la coopération au niveau régional, continental et international sur des questions comme le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et le crime organisé.
- 2.4 Promouvoir une culture de paix et s'attaquer aux vecteurs de vulnérabilité afin d'éviter les heurts communautaires sur les ressources de l'Afrique.
- 2.5 Maîtriser et renforcer les plateformes nationales existantes pour les femmes et les réseaux régionaux pour la paix et la sécurité afin d'appuyer les efforts visant à prévenir et contrer la propagation de l'extrémisme violent.
- 2.6 Impliquer les OSC dans la promotion de l'éducation à la paix et de la déradicalisation de la jeunesse, ainsi que dans le renforcement des capacités de la société civile en gestion des conflits.

3. Problèmes et défis mondiaux

Changement climatique et catastrophes naturelles

- 3.1 Améliorer la résilience face au changement climatique, aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes liés, et aux catastrophes naturelles par des efforts globaux comprenant le développement des ressources humaines et de l'infrastructure avec des technologies avancées, l'établissement des réseaux et de capacités institutionnelles, ainsi que l'introduction de systèmes d'alerte précoce.
- 3.2 Appuyer les efforts en matière de gestion durable des forêts, de gestion intégrée des ressources en eau, de lutte contre la désertification, ainsi que d'exploitation durable des écosystèmes terrestres afin d'arrêter et d'inverser le processus de dégradation des terres, et d'enrayer la perte de biodiversité.
- 3.3 Promouvoir les activités conjointes de recherche et d'éducation au niveau international sur les risques liés aux aléas naturels tels les tsunamis, les tremblements de terre, les inondations, les vagues de chaleur et la sécheresse, afin d'améliorer les capacités de réduction des risques de catastrophe.
- 3.4 Encourager les avancées en matière d'adaptation par le biais d'un soutien aux pays africains pour qu'ils formulent et mettent en œuvre des plans d'adaptation aux niveaux national et régional.
- 3.5 Appuyer le succès de la COP 22, qui se tiendra au Royaume du Maroc en s'engageant de manière constructive dans le travail sur les règles détaillées de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- 3.6 Appuyer la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA, qui exploite le dividende démographique en investissant davantage dans la jeunesse.

Sécurité alimentaire

- 3.7 Promouvoir la sécurité alimentaire en améliorant la production, la productivité et la résilience dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, à travers des mesures telles que la remise en état

des terres dégradées, l'introduction de systèmes d'irrigation, de collecte et de stockage de l'eau, le développement et l'expansion de variétés locales ou nouvelles, ainsi que les méthodes de production durables avec une résilience accrue face aux catastrophes naturelles, à la dégradation des terres et au changement climatique.

Sécurité maritime

3.8 Appuyer les efforts régionaux, continentaux et internationaux visant à accroître la sécurité et la sûreté maritime en luttant contre la piraterie et les vols à main armée en mer et renforcer l'État de droit en mer par le développement des capacités des autorités appliquant les lois maritimes.

Droit international

3.9 Promouvoir la sensibilisation à l'importance de l'État de droit, le développement du droit international et le recours à des mesures pacifiques pour le règlement des différends maritimes par le renforcement des capacités et le partage des informations, y compris le soutien des activités de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO).

Les Nations Unies

3.11 Améliorer le dialogue afin de trouver la meilleure approche en matière de la réforme du Conseil de sécurité, reconnaissant le rôle important joué par les Nations Unies et la nécessité urgente de réformer les organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité.

3.11 Renforcer les capacités des institutions gouvernementales nationales et locales en matière de respect strict et de mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à la non-prolifération, y compris à travers le contrôle effectif des importations et exportations, et la surveillance des activités financières illicites.

Stratégies pour les domaines transversaux

Renforcer les institutions et la bonne gouvernance

- 1 Appuyer le renforcement des institutions pour la promotion de la bonne gouvernance en Afrique, y compris à travers l'appui au renforcement des processus du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et au développement de l'Indice du MAEP.
- 2 Soutenir le renforcement des institutions pour la promotion de la bonne gouvernance en Afrique, notamment via un soutien au renforcement du Parlement panafricain conformément à son mandat de surveillance, de conseil et de contrôle.
- 3 Appuyer l'établissement et l'opérationnalisation d'un indice de sécurité humaine pour l'Afrique, comme stipulé dans le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- 4 Soutenir la réforme en vue de renforcer et de garantir la responsabilité en matière d'État de droit en Afrique.

FIN